75357 Paris SP 07

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention du cabinet du ministre le 23 septembre 2022, sur votre demande de maintien du site de l'éducation prioritaire sur le portail national du Réseau Canopé, exprimée dans votre courier à Madame la directice générale du Réseau Canopé.

Lors de votre échange préalable, la directrice générale du Réseau Canopé a pu vous exposer la démarche qui a conduit à choisir de créer un nouveau site de l'éducation prioritaire.

Née d'une collaboration entre la DGESCO et Réseau Canopé, avec la participation de formateurs et des chercheurs, ce site est effectivement une référence pour l'ensemble des acteurs de l'éducation prioritaire. Les données de fréquentation du site témoignent d'un vif intérêt, mais aussi d'une disparité de consultation selon les rubriques. Ainsi, parmi les 10 pages les plus consultées, 7 portent sur l'annuaire de l'éducation prioritaire (listes des écoles et établissements en éducation prioritaire, listes des référents…).

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé recentre ses missions vers la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des professeurs, en les accompagnant notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques. Ce contexte offre l'opportunité de donner une nouvelle impulsion et une nouvelle visibilité au site de l'éducation prioritaire, en ouvrant un espace dédié sur Eduscol.

Le site Eduscol a en effet pour vocation d'informer et d'accompagner les professionnels de l'éducation. C'est dans son cadre que le site de l'éducation prioritaire va donc continuer à promouvoir les pratiques pédagogiques et les savoir-faire professionnels tout en informant sur les évolutions de la politique d'éducation prioritaire et d'égalité des chances grâce à un espace dédié qui reprend les informations et documents plébiscités sur le portail Canopé, en les enrichissant avec des informations nouvelles et des mises à jour plus régulières en lien avec l'actualité. L'ensemble des rubriques sont ainsi consultables depuis le 16 septembre 2022 sur Eduscol, à l'adresse : https://eduscol.education.fr/1028/la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep .

Dans le détail, la rubrique "mutualiser" est encore dans une phase de conception afin de choisir un hébergement de qualité et qui réponde aux besoins des acteurs, notamment en valorisant leurs initiatives et leurs projets innovants pour favoriser la réussite des élèves autour des priorités d'excellence, d'égalité des chances et de bien-être. Un lien vers ce nouvel espace sera créé dans les tous prochains jours.

Espérant avoir ainsi répondu à votre demande de précisions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
Le chef du service du budget et des politiques
éducatives territoriales, adjoint au directeur général

Christophe GERIN

Monsieur Marc DOUAIRE
Président de l'Observatoire des zones prioritaires
15 place d'Aligre
75012 PARIS

BDC/2022/14810/SC/DF